

Manuel des procédures de gestion de l'information sanitaire « One-Health » au Burkina Faso

avril 2020



Manuel des procédures de gestion de l'information sanitaire « One-Health » au Burkina Faso

avril 2020

MEASURE Evaluation

University of North Carolina at Chapel Hill

123 West Franklin Street, Suite 330

Chapel Hill, North Carolina 27516 USA

Phone : +1-919-445-9359

measure@unc.edu

www.measureevaluation.org

Cette publication a été produite avec le soutien de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) aux fins de l'accord de coopération de MEASURE Evaluation AID-OAA-L-14-00004. MEASURE Evaluation est mise en œuvre par le Carolina Population Center, l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill en partenariat avec ICF International, John Snow, Inc., Management Sciences for Health, Palladium, et Tulane University. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis. TR-20-416 FR

ISBN: 978-1-64232-251-4



TABLE DES MATIERES

Présentation du manuel de procédures de gestion des données.....	4
Partie 1: Introduction du système de santé « One-Health » du Burkina Faso.....	7
Contexte.....	7
Les acteurs clés du Ministère de la Santé.....	7
Les acteurs clés du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	8
Les acteurs clés du Ministère de l'Environnement.....	10
Le SIS-OH.....	12
Architecture et circuit de l'information	12
Périodicité de la saisie des données.....	13
Partie 2: Gestion des données aux différents niveaux de la pyramide sanitaire.....	14

GRAPHIQUES

Graphique 1: Organigramme du MRAH	9
Graphique 2: Répartition des postes vétérinaires du MRAH.....	9
Graphique 3: Circuit de l'information « une seule santé ».....	12
Graphique 4: Schéma de l'architecture « une seule santé ».....	13

TABLEAUX

Tableau 1: Aires fauniques du Burkina Faso et leur taille respective.....	10
Tableau 2: Périodicité des outils de collecte de la plateforme One-Health.....	13
Tableau 3: Gestion des données au niveau central.....	14
Tableau 4: Gestion des données aux niveaux district et province	15
Tableau 5: Gestion des données au niveau des points de prestation de services.....	16
Tableau 6: Gestion des données au niveau communautaire.....	17

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) pour son financement, ainsi que la mission de l'USAID au Burkina Faso pour son accompagnement et son intérêt dans la mise en œuvre de l'approche « une seule santé » dans le pays.

Nous remercions plusieurs collègues et partenaires ayant contribué à cette activité, en particulier Boukary Ouedraogo, Armand Ouedraogo, Abdoulaye Korgho, Alinsa Kambire et Joël Sawadogo de la Direction des Systèmes d'Information en Santé (DSIS); Soumaïla Traoré et Vincent Batiene de la Direction des Statistiques Sectorielles (DSS); et Mahamadi Tassebedo de la Direction du Suivi, de l'Évaluation et de la Capitalisation (DSEC); et Rose Tinguéri de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Merci également à Mohamed Rahim Kebe, Cyrille Kouassi, Issaka Sawadogo, Romain-Rolland Tohouri et Jeanne Chauffour de MEASURE Evaluation, John Snow, Inc. (JSI) pour leur appui technique au sein de l'équipe de MEASURE Evaluation du Burkina Faso dans le pays et au siège.

Enfin, nous remercions l'équipe de communication de MEASURE Evaluation à l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill (UNC) pour le travail de mise en page et d'édition du présent rapport.

Citation suggérée: MEASURE Evaluation. (2020). Manuel des procédures de gestion de l'information sanitaire « One-Health » au Burkina Faso. Chapel Hill, NC, USA: MEASURE Evaluation, University of North Carolina

PRESENTATION DU MANUEL DE PROCEDURES DE GESTION DES DONNEES

Comment utiliser ce manuel ?

Le manuel de procédures est divisé en deux parties :

Partie 1: Introduction du système de santé One-Health du Burkina Faso

Cette partie présente le Système d'Information Sanitaire One-Health (SIS-OH). Il décrit le SIS-OH, indique l'objectif de la collecte de données, la structure du SIS-OH, le circuit de l'information et également le concept de cycle de données et aussi explique la fréquence à laquelle les rapports doivent être établis, pour chaque niveau de la pyramide.

Partie 2 : Gestion des données aux différents niveaux de la pyramide sanitaire (central, intermédiaire, opérationnel, formation sanitaire et communautaire)

Cette partie décrit les activités de gestions des données au niveau central. Cette matrice est structurée de la façon suivante : les activités, les fonctions, les tâches, la démarche et la périodicité. Le manuel pour chaque niveau, identifie les ressources nécessaires à la collecte des données, désigne les personnes responsables de ces données et fournit des consignes permettant de savoir quelles données de santé doivent être recueillies et faire l'objet de rapports, quand et comment.

Quel est l'objectif de ce manuel ?

Ce manuel de procédures représente le document de référence principal pour le SIS-OH. Le manuel formalise les principales procédures de gestion des données.

Il a pour objectifs de :

- Fournir un cadre formel d'exécution des activités
- Décrire l'organisation administrative
- Décrire les procédures d'exécution des activités dans les conditions garantissant un contrôle interne efficace
- Garantir la sincérité et la régularité des activités
- Servir de référentiel à l'exécution des activités
- Décrire les procédures à mettre en œuvre par les différents acteurs intervenant dans la chaîne du SIS-OH—personnel technique, administratif et autres ainsi que les tâches qui leur incombent

À qui ce manuel est-il destiné ?

Ce manuel est destiné aux directions centrales des trois Ministères impliqués dans l'approche One-Health (« une seule santé »), aux coordinateurs des programmes de surveillance des maladies humaines et zoonotiques et aux partenaires. Les modules sont conçus de manière à pouvoir être retirés du

classeur afin d'être utilisés dans le cadre de formations et de mises à jour des connaissances proposées au personnel de santé opérant en première ligne.

Les guides illustrés fournissent des indications visuelles d'utilisation quotidienne de chaque outil. Ils sont destinés au personnel responsable de la collecte au quotidien des informations de santé et de l'établissement des rapports. Les consignes doivent permettre une mise à jour régulière des pratiques de chacun.

Quels sont les principes de base ?

Le SIS-OH aborde la gestion des informations de manière exhaustive et pragmatique. Sa conception obéit aux principes suivants:

- **Simplicité** — Il reconnaît la nécessité vitale, pour les parties-prenantes intervenant comme pour le personnel du terrain, d'éviter toute redondance des informations et de réduire les demandes concurrentes.
- **Homogénéisation** — Il insiste sur l'importance de l'harmonisation des actions entreprises par les différents intervenants et sur l'élaboration de normes techniques et de consignes normatives consensuelles, acceptées par tous.
- **Fonctionnalité** — Il reconnaît que les besoins du personnel sur le terrain sont prioritaires et insiste sur la nécessité de mettre en place des consignes adaptées au terrain et aux informations de santé.
- **Modularité** — Il s'adapte aux besoins et exigences de chaque pays. Des modifications éventuelles doivent être prévues à partir des éléments recueillis et des changements de politique, de manière à s'ouvrir à toute nouvelle opportunité de contrôle et de mise en œuvre sur le terrain.

PARTIE 1: INTRODUCTION DU SYSTEME DE SANTE ONE-HEALTH DU BURKINA FASO

Contexte

La loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant sur le code général des collectivités territoriales au Burkina Faso définit deux niveaux de collectivités :

- La région
- La commune

Il existe 13 régions et 351 communes rurales (302) et urbaines (49). Les provinces, circonscriptions administratives, sont au nombre de 45. Selon l'organisation du système sanitaire, les districts sanitaires sont logés dans les provinces.

Le Ministère de la Santé comprend trois niveaux :

- **Le niveau central**, qui comprend les directions et structures centrales organisées autour du cabinet du Ministre et du secrétariat général.
- **Le niveau intermédiaire**, qui comprend les directions régionales de la santé qui sont au nombre de 13.
- **Le niveau périphérique**, qui comprend les districts sanitaires qui sont au nombre de 70. L'organisation actuelle du système de santé tient compte du découpage en provinces à l'intérieur desquelles sont logés les districts sanitaires.

Le système de soins comprend environ 2000 structures réparties dans les sous-secteurs public et privé. Les structures publiques de soins sont organisées en trois niveaux qui assurent des soins primaires, secondaires et tertiaires. Le premier niveau est représenté par le district sanitaire ; il comprend deux échelons:

- Le premier échelon de soins est le centre de santé et de promotion sociale (CSPS) qui est la structure sanitaire de base du système de santé ; on en dénombrait 1373 en 2009.
- Le deuxième échelon de soins est le centre médical avec antenne chirurgicale (CMA) ; il sert de référence pour les CSPS du district. On en comptait 42 en 2009.

Les acteurs clés du Ministère de la Santé

Les principales directions centrales du Ministère de la Santé (MS) impliquées dans le SIS-OH sont:

- La Direction des Systèmes d'Information en Santé (**DSIS**) en charge de la gestion de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) du MS. La DSIS fournit un appui technique aux autres directions dans des domaines aussi variés que l'hébergement de serveurs ou d'applications métier de même que le développement et la mise en œuvre de logiciels informatiques et la maintenance du parc informatique et réseau. La DSIS assure le bon fonctionnement du contenant.

- La Direction des Statistiques Sectorielles (**DSS**) en charge du système d'information sanitaire de routine (SISR) fonctionnant sous l'application *District Health Information Software version 2* (DHIS2) et appelé Entrepôt National de Données Sanitaires (ENDOS). La DSS est le dépositaire de toute l'information sanitaire de routine. Elle produit annuellement, entre autres, le rapport de statistiques sanitaires national et oriente la prise de décision sur le développement sanitaire national. La DSS assure la gestion du contenu du SNIS.
- La Direction de la Protection de la Santé de la Population (**DPSP**) en charge de la surveillance sanitaire et des maladies à potentiel épidémique. Son rôle est la collecte des données relatives à ces maladies et l'organisation de la riposte. Elle est le répondant directe du MS en ce qui concerne l'approche « une seule santé ».
- La Direction des Laboratoires de Biologie Médicale (**DLBM**) en charge de la coordination des laboratoires nationaux de référence (LNR) du pays. Ces laboratoires sont répartis à travers le pays et organisés en sept centres spécialisés de diagnostic par maladie: le LNR fièvres hémorragiques virales (FHV), le LNR grippe, le LNR méningite, le LNR VIH, le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP), le Centre Hospitalier Universitaire Souro Sanou (CHUSS) et le Laboratoire National d'Élevage (LNE).
- Le Centre des Opérations de Réponse aux Urgences Sanitaires (**CORUS**), l'organe opérationnel chargé d'organiser la riposte en cas d'épidémie confirmée.

Les structures citées ci-dessus sont les principaux acteurs du MS en charge de la gestion de l'information sanitaire en rapport avec les épidémies et donc concernés par l'approche « une seule santé ».

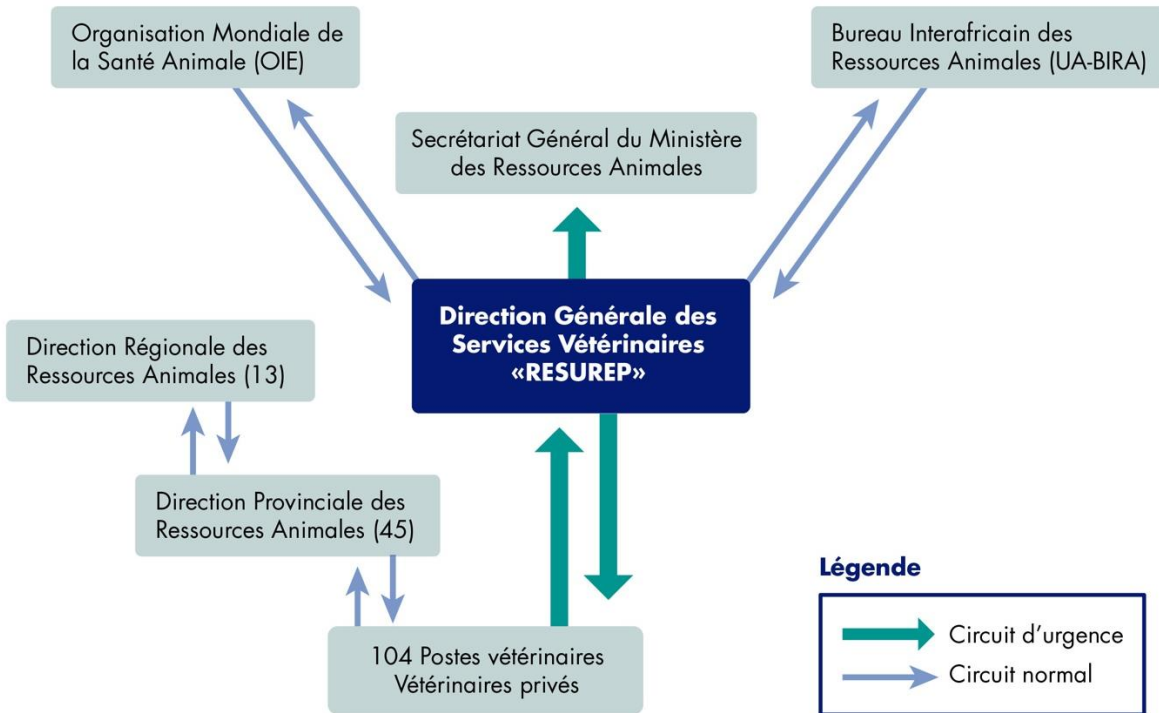
Les acteurs clés du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

Au niveau du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH), les principales directions concernées sont les suivantes:

- La Direction de la Santé Animale (**DSA**) en charge de la surveillance des maladies animales et du bien-être des animaux. La DSA met en œuvre la riposte et la prise en charge en réponse à l'identification d'une zoonose.
- Le Laboratoire National d'Élevage (**LNE**) est le laboratoire animal de référence du pays. Le LNE coordonne les activités des six laboratoires régionaux d'élevage (LRE): le LRE Banfora, le LRE Bobo Dioulasso, le LRE Dédougou, le LRE Dori, le LRE Fada et le LRE Tenkodogo.
- La Direction des Services Informatiques (**DSI**) est en charge du système informatique du MRAH. Cette direction met en œuvre et assure le bon fonctionnement des serveurs et des applications utilisées par les services du MRAH.

Les agents techniques d'élevage, situés au niveau des postes vétérinaires ou des zones d'appui technique d'élevage au niveau décentralisé, et **les auxiliaires d'élevage**, situés au niveau communautaire, font aussi partie de la structure du MRAH (voir Graphique 1). Les postes vétérinaires sont répartis sur toute l'étendue du territoire national (voir Graphique 2).

Graphique 1: Organigramme du MRAH



Graphique 2: Répartition des postes vétérinaires du MRAH



Les acteurs clés du Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique

Au niveau du Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC), les principales directions concernées sont les suivantes:

- La Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques (**DFRC**) en charge du suivi des animaux et des végétaux dans les aires protégées du Burkina Faso.
- La Direction des Services Informatiques (**DSI**) en charge de la gestion du parc informatique du MEEVCC.

Les écogardes et les pisteurs, localisés au niveau communautaire, assistent dans diverses tâches comprenant l'accompagnement des chasseurs, le contrôle des abattages et la surveillance zoonotique.

Le MEEVCC intervient au niveau de 77 aires protégées, dont 27 aires fauniques abritant 35 espèces de grands mammifères, 60 espèces de reptiles et 673 espèces d'oiseaux.

Tableau 1: Aires fauniques du Burkina Faso et leur taille respective

Aires fauniques du Burkina Faso	Superficie (ha) et pourcentage d'aire faunique nationale
Parc national du W	350 000
Parc national d'Arly	217 930
Parc national de Pô dit Parc national Kaboré Tambi	155 500
Sous-total pour les parc nationaux	723 430 (20%)
Réserve totale de faune de Bontoli	12 700
Sous-total pour les réserves totales	12 700 (<1%)
Forêt classée et réserve de la biosphère de la Mare aux Hippopotames	19 200
Sous-total	19 200 (<1%)
Forêt classée et réserve partielle de faune de Singou septentrional	71 351
Forêt classée et réserve partielle de Komkombouri	99 780
Forêt classée et réserve partielle de faune de Pama	223 700
Forêt classée et réserve partielle de faune de Bontoli	29 500
Forêt classée et réserve partielle de faune de Nabéré	36 500
Forêt classée et réserve partielle de faune de la Comoé - Léraba	124 500

Forêt classée et réserve partielle de faune de Gonsé	6 500
Réserve totale de la Kourtiagou	51 000
Sous-total des forêts classées et réserves partielles de faune	642 831 (17%)
Forêt classée et ranch de Gibier de Nazinga	91 300
Sous-total	91 300 (2%)
Forêt classée de Koulbi	40 000
Forêt classée de la Mou	34 000
Forêt classée de Pâ	15 625
Forêt classée de Wayen	12 000
Forêt classée de la Sissili	32 700
Forêt classée des deux Balé	57 000
Forêt classée de Dibon	24 000
Forêt classée de Boulon	12 000
Forêt classée de Koflandé	30 000
Forêt classée de Dida	75 000
Forêt classée de Sâ	5 400
Forêt classée de Sourou	14 000
Sous-total des forêts classées	351 725 (10%)
Zone cynégétique de Pagou-Tandougou	35 000
Zone cynégétique de Ouamou (Ougarou)	64 246
Zone cynégétique de Tapoa Djerma	30 000
Zone cynégétique de Koakrana	25 000
Sous-total des zones cynégétiques	154 246 (4%)
Réserve sylvo-pastorale et partielle de faune du Sahel	1 600 000
Sous-total	1 600 000 (45%)
Total	3 595 432

Le SIS-OH

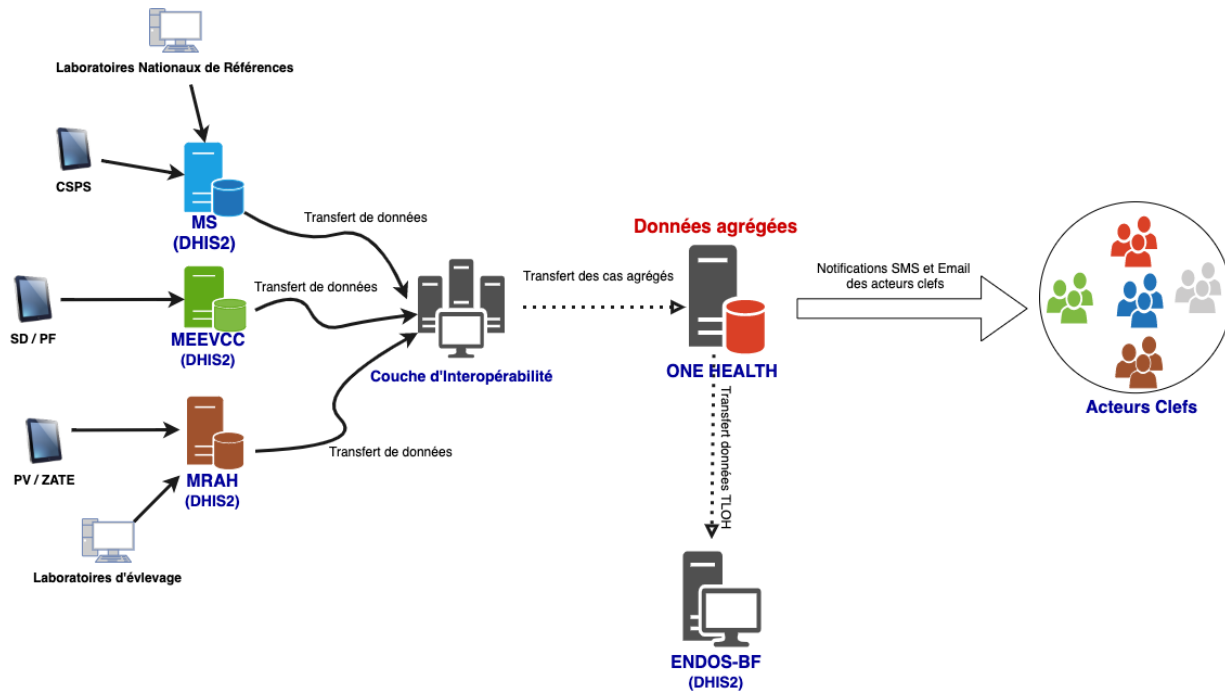
Le SIS-OH fait partie du sous-système surveillance du SNIS du Burkina Faso. Il a pour particularité de s'étendre, au-delà du MS, à deux autres ministères que sont le MRAH et le MEEVCC. C'est un ensemble organisé, composé de personnes, procédures, matériels et structures dont le but est de fournir, en temps opportun et sous forme appropriée, les informations nécessaires à la prise de décision, à la planification, à la gestion et à l'évaluation des programmes sanitaires nationaux de surveillance des maladies en général et plus spécifiquement des maladies zoonotiques (voir Graphique 4). Son fonctionnement consiste essentiellement à la collecte, le traitement et l'analyse des données sur : les populations humaines et animales, les problèmes de santé présents dans la population, les activités de soins et les ressources du système de santé.

Architecture et circuit de l'information

Graphique 3: Circuit de l'information « une seule santé »



Graphique 4: Schéma de l'architecture « une seule santé »



Périodicité de la saisie des données

Tableau 2: Périodicité des outils de collecte de la plateforme One-Health

Type de données	Niveau de collecte	Support de collecte	Périodicité
Rumeurs / Évènements inhabituels	Communautaire	Papier: Cahier des rumeurs	Dès que signalé
Investigation des rumeurs	CSPS	Electronique: Plateforme One-Health	Dès que possible
Suivi des cas	CSPS	Electronique: Plateforme One-Health	Journalière
Résultats de laboratoires	Laboratoires	Electronique: Plateforme One-Health	Journalière
Télégramme lettre officielle hebdomadaire (TLOH)	CSPS	Electronique: Plateforme One-Health	Hebdomadaire

PARTIE 2: GESTION DES DONNEES AUX DIFFERENTS NIVEAUX DE LA PYRAMIDE SANITAIRE

Tableau 3: Gestion des données au niveau central

Activités	Fonction	Tâches	Démarche	Périodicité
Revue de la qualité des données, contrôle et utilisation	DPSP: Responsable surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la complétude et de la promptitude des données soumises par les CSPS. • Utilisation des données pour la prise de décision. 	<ul style="list-style-type: none"> • Générer un rapport de promptitude des districts et régions du pays et faire le suivi pour relancer les retardataires. • Générer un relevé épidémiologique journalier ou hebdomadaire. 	Journalière à hebdomadaire
	Direction Générale de la Santé Vétérinaire: Responsable surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la complétude et de la promptitude des données soumises par les postes vétérinaires. • Utilisation des données pour la prise de décision. 	<ul style="list-style-type: none"> • Générer un rapport de promptitude des provinces et régions du pays et faire le suivi pour relancer les retardataires. • Générer un relevé épidémiologique journalier ou hebdomadaire. 	Journalière à mensuelle
	Direction Générale de la Faune et de la Flore: Responsable surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la complétude et de la promptitude des données soumises par les postes forestiers. • Utilisation des données pour la prise de décision. 	<ul style="list-style-type: none"> • Générer un rapport de promptitude des provinces et régions du pays et faire le suivi pour relancer les retardataires. • Générer un relevé épidémiologique journalier ou hebdomadaire. 	Journalière à trimestrielle

Tableau 4: Gestion des données aux niveaux district et province

Activités	Fonction	Tâches	Démarche	Périodicité
Investigation des cas	District Sanitaire: Equipe cadre du district	Investigation des cas	Investigation de la rumeur en collaboration avec le service départemental de l'élevage. Si la rumeur est confirmée, faire des prélèvements et enregistrer le cas dans la plateforme électronique One-Health du MS.	Dès que notifié dans un délai de 24 à 72 heures
		Revue des cas suspects notifiés et contrôle de la qualité des données	Revue des rumeurs et des cas notifiés dans la plateforme du MS et contrôle de la qualité des données. Appeler l'infirmier chef de poste (ICP) si nécessaire.	
		Acheminement des échantillons	Acheminement des échantillons reçus vers le laboratoire du district ou le LNR concerné si nécessaire.	
		Analyse et utilisation des données	Organisation de réunions de revue et utilisation des données.	
Analyse des échantillons prélevés	Laboratoires du district (MS)	Analyse des échantillons reçus	Saisie du résultat de l'analyse des échantillons dans la plateforme électronique One-Health du MS en utilisant le numéro du cas marqué sur l'échantillon et le cas correspondant sur la plateforme.	Dès que notifié dans un délai de 24 à 72 heures
		Transmission des échantillons au LNR concerné	En cas d'incapacité de réalisation de l'analyse, le laboratoire du district transfère les échantillons vers le LNR concerné et le marque dans la plateforme électronique One-Health.	
	Direction Provinciale des Ressources Animales (MRAH)	Revue des cas suspects notifiés et contrôle de la qualité des données	Revue des rumeurs et des cas notifiés dans la plateforme électronique One-Health du MRAH et contrôle de la qualité des données. Appeler le poste vétérinaire si nécessaire.	
	Direction Générale de l'Office des Aires Protégées (OFFINAP) (MEEVCC)	Revue des cas suspects notifiés et contrôle de la qualité des données	Revue des rumeurs et des cas notifiés dans la plateforme électronique One-Health du MEEVCC et contrôle de la qualité des données. Appeler le poste forestier ou le service départemental si nécessaire.	
	Laboratoires des ressources animales	Analyse des échantillons reçus	Saisie du résultat de l'analyse des échantillons dans la plateforme électronique One-Health du MRAH en utilisant le numéro du cas marqué sur l'échantillon et le cas correspondant sur la plateforme.	

Tableau 5: Gestion des données au niveau des points de prestation de services

Activités	Fonctions	Tâches	Démarche	Périodicité
Collecte des données	Infirmier Chef de Poste (ICP)	Enregistrement des rumeurs	Enregistrement des rumeurs dans le cahier des rumeurs et dans la plateforme électronique One-Health du MS en utilisant la tablette fournie.	Dès que notifié dans un délai de 0 à 24 heures
		Enregistrement électronique des cas si une zoonose est suspectée et acheminement des échantillons prélevés	Vérification de la rumeur en collaboration avec le vétérinaire. Si la rumeur est confirmée, enregistrer le cas dans la plateforme électronique One-Health du MS en utilisant la tablette fournie. Le numéro de cas est fourni par le vétérinaire si des animaux sont concernés.	Dès que notifié dans un délai de 24 à 72 heures
	Chef de Poste Vétérinaire (CPV)	Enregistrement des rumeurs	Enregistrement des rumeurs dans le cahier des rumeurs et dans la plateforme électronique One-Health du MRAH.	Dès que notifié dans un délai de 24 à 72 heures
		Enregistrement électronique des cas si une zoonose est suspectée et acheminement des échantillons prélevés	Investigation de la rumeur par le vétérinaire en collaboration avec l'ICP si une zoonose est probable. Si la rumeur est confirmée, faire des prélèvements et enregistrer le cas dans la plateforme électronique One-Health du MRAH en utilisant la tablette fournie. Le numéro de cas est fourni par le vétérinaire.	
	Chef de Poste Forestier (CPF)	Enregistrement des rumeurs	Enregistrement des rumeurs dans le cahier des rumeurs et dans la plateforme électronique One-Health du MEEVCC.	Dès que notifié dans un délai de 24 à 72 heures
		Enregistrement électronique des cas si une zoonose est suspectée et acheminement des échantillons prélevés	Investigation de la rumeur en collaboration avec le vétérinaire. Si la rumeur est confirmée, faire des prélèvements et enregistrer le cas dans la plateforme électronique One-Health du MEEVCC en utilisant la tablette fournie. Le numéro de cas est fourni par le vétérinaire.	

Tableau 6: Gestion des données au niveau communautaire

Activités	Fonctions	Tâches	Démarche	Périodicité
Collecte de données en rapport avec les évènements inhabituels	Agent de santé communautaire (ASC)	Surveillance des événements inhabituels au niveau de la communauté et leur notification au niveau de l'ICP	Identifier les événements inhabituels à partir de la boîte à images et les notifier par téléphone à l'ICP.	Dès que constaté dans un délai de 0 à 24 heures
	Vulgarisateur volontaire villageois (VVV)	Surveillance des événements inhabituels au niveau de la communauté et leur notification au niveau du poste vétérinaire	Identifier les événements inhabituels à partir de la boîte à images et les notifier par téléphone au poste vétérinaire de l'aire.	
	Pisteur/Ecogarde	Surveillance des événements inhabituels au niveau de la communauté et leur notification au niveau du poste forestier responsable de l'aire	Identifier les événements inhabituels en rapport avec les animaux sauvages et les notifier au poste forestier de l'aire.	

MEASURE Evaluation

University of North Carolina at Chapel Hill

123 West Franklin Street, Suite 330

Chapel Hill, North Carolina 27516 USA

Phone : +1-919-445-9359

measure@unc.edu

www.measureevaluation.org

Cette publication a été produite avec le soutien de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) aux fins de l'accord de coopération de MEASURE Evaluation AID-OAA-L-14-00004. MEASURE Evaluation est mise en œuvre par le Carolina Population Center, l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill en partenariat avec ICF International, John Snow, Inc., Management Sciences for Health, Palladium, et Tulane University. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis. TR-20-416 FR

ISBN: 978-1-64232-251-4

